



Fiche signalétique

Date d'émission : 10-Avr-2017

Date de révision : 10-Avr-2017

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Cadillac One**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-216a

Numéro(s) d'enregistrement Non enregistré aux États-Unis
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 32539
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302- 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
1-855-264-6262

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROSAR:
1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

État physique Liquide

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur**Danger****Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves

Nocif par inhalation

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
CLODINAFOF-PROPARGYL	105512-06-9	7-8
Des distillats de pétrole aromatiques	Propriétaire	25-30
Solvant Propriétaire	Propriétaire	5-15
Hydrocarbures propriétaires	Propriétaire	<1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS**Premiers soins****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise. Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous sollicitez un

	contact médical.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si une personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche si possible. Appelez un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.
Ingestion	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir. NE PAS donner de liquides. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Provoque des lésions oculaires graves. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	--

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Ce produit contient un distillat de pétrole. N'EXPOSEZ PAS LE VOMISSEMENT. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter de façon symptomatique pour l'ingestion et / ou le contact avec la peau et les yeux.
-------------------------	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
---	----------------

Dangers spécifiques du produit

Non déterminé.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions pour le protection de l'environnement

Précautions pour le protection de l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher l'écoulement dans les égouts pluviaux et les fossés conduisant aux voies d'eau naturelles.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte. Nettoyer la surface contaminée à fond. Placer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire	<p>NE PAS entrer dans les yeux ou sur la peau. Ce produit contient l'allergène au soja. Éviter le contact avec les vêtements.</p> <p>Portez des combinaisons ou une chemise à manches longues et des pantalons à jambe longue, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial lors du mélange, du chargement ou lors du nettoyage ou de la réparation de l'équipement. Pendant l'application, porter des combinaisons ou une chemise à manches longues et un pantalon à jambe longue.</p> <p>Laver soigneusement les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever pendant toute opération.</p> <p>Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.</p> <p>Enlevez les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.</p> <p>Conserver et laver les vêtements contaminés séparément du linge avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Manipuler et appliquer uniquement comme recommandé sur l'étiquette</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application. Éviter la contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage des équipements.</p> <p>Ne pas entrer ou autoriser l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant l'intervalle d'entrée restreint (REI) de 12 heures.</p> <p>Ne s'applique que lorsque le potentiel de dérive dans des zones d'habitation ou d'activité humaine telles que les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Prenez en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.</p> <p>Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.</p>
--	---

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage	Rangez le produit dans un récipient d'origine fermé dans une pièce bien ventilée. Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour prévenir la contamination, conservez ce produit à l'écart des aliments, des aliments pour animaux et des engrais. Garder sous clef.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hydrocarbures propriétaires	TWA: 0.2 ppm	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ (vacated) TWA: 0.2 ppm (vacated) TWA: 1 mg/m ³	IDLH: 100 mg/m ³ TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.
-----------------------------	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Goggles ou écran facial.
Protection de la peau et du corps	Portez des combinaisons ou une chemise à manches longues et des pantalons à jambe longue, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial lors du mélange, du chargement ou lors du nettoyage ou de la réparation de l'équipement. Pendant l'application, porter des combinaisons ou une chemise à manches longues et un pantalon à jambe longue.
Protection respiratoire	Dans les zones où la ventilation est insuffisante, un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH avec des cartouches de vapeur organique et des pré-cartouches de pesticides ou un appareil respiratoire autonome peut être nécessaire lorsque vous travaillez avec ce produit.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Laver soigneusement les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever pendant toute opération. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlevez les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Conserver et laver les vêtements contaminés séparément du linge avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Manipuler et appliquer uniquement comme recommandé sur l'étiquette du produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le mélange, le chargement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	Non déterminé
Aspect	Non déterminé	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Non déterminé		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	5-6.5	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	>100 °C	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.04	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	60mPa (s)	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Légèrement irritant.
Inhalation	Nocif en cas d'inhalation.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Des distillats de pétrole aromatiques	= 1110 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rat)	-
Solvant Propriétaire	= 29000 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Hydrocarbures propriétaires	= 2140 mg/kg (Rat)	> 5010 mg/kg (Rabbit)	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): >2000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): 1.01-5.01 mg/L

Irritation de l'oeil: Provoque des lésions oculaires graves

Irritation cutanée: Legerement irritant**Sensibilisation cutanée:** Pas un sensibilisateur cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques toxiques pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Solvant Propriétaire	500: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	1000: 96 h <i>Cyprinus carpio</i> mg/L LC50 semi-static 5300: 96 h <i>Leuciscus idus</i> mg/L LC50 static	500: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Hydrocarbures propriétaires	1.28: 3 h <i>Chlamydomonas angulosa</i> mg/L EC50	1.17 - 1.81: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 1.65 - 2.29: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 4.3 - 5.1: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 1.4 - 1.6: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static	0.63 - 0.85: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Solvant Propriétaire	0.48
Hydrocarbures propriétaires	4

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets**Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Emballages contaminés

Ne réutilisez pas ce conteneur pour quelque raison que ce soit. Il s'agit d'un récipient recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de conteneurs. Communiquez avec votre distributeur ou votre concessionnaire local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le conteneur sur le site de collecte:

1. Rincer le récipient vide à trois ou à la pression. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Faites en sorte que le récipient vide et rincé ne convienne pas à une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le contenant conformément aux exigences provinciales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TMD (Route/Rail)

Taille de l'emballage inférieure à 119 gallons (450 litres): non réglementé

Taille de l'emballage de plus de 119 gallons (450 litres):

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Clodinafop-propargyl)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui.

IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Clodinafop-propargyl)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IMDG

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Clodinafop-propargyl)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TMD

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
CLODINAFOF-PROPARGYL	X							
Des distillats de pétrole aromatiques	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Solvant Propriétaire	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Hydrocarbures propriétaires	X	X	X	Present	X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Hydrocarbures propriétaires	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Hydrocarbures propriétaires		<1	1.0

États-Unis - Réglementations des États

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Hydrocarbures propriétaires	X	X	X

Numéro d'immatriculation des pesticides

Non enregistré aux États-Unis
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 32539

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produit

Mise en garde
Poison
Danger - Corrosif aux yeux
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Attention / Poison / Danger	Danger
Domage / irritation des yeux	Corrosif aux yeux	Provoque des lésions oculaires graves
Toxicité aiguë - inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Aspiration	Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Date d'émission : 10-Avr-2017
Date de révision : 10-Avr-2017
Note de révision: nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique